



Délibération n°2023-96

Date de la convocation : 21 06 2023

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Attribution d'une subvention à Initiative Landes dans le cadre de l'accompagnement des porteurs des projets et aux entreprises en développement

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, Salle des fêtes -Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, , Liliane MARBOEUF, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

Procurations : Rachel DURQUETY à Didier MOUSTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Jean-Luc SEMACOY à Didier SAKELLARIDES, Roger LARRODE à Bernard MAGESCAS,

Absents : Christel ROLLO, Patrick VILHEM, Marie Josée SIBERCHICOT, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération n° 20120.747 de la Séance Plénière du Conseil régional en date du 10 avril 2020 approuvant les dispositions de la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises,

VU la décision n°2020-17 du Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises spécifiques à la crise sanitaire du Covid-19 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2021-95 en date du 15 septembre 2021 portant sur la réaffectation des sommes versées dans le cadre de la dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de nouvelle-aquitaines covid-19.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022-75 en date du 20 avril 2022 portant sur l'avenant à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises ;

Considérant que la communauté de communes souhaite poursuivre le conventionnement avec Initiative Landes à hauteur de 6 000 €, pour l'octroi de prêts spécifiques aux entreprises :

- « fonds création/reprise » en faveur des porteurs de projets
- « fonds croissance » pour les entreprises qui ont entre 3 et 7 ans qui diversifient, modernisent leur activité ou leur organisation de manière significative.

Les deux partenaires soulignent leur volonté de travailler ensemble sur le long terme en cohérence avec les interventions des autres financeurs.



Initiative Landes reste à l'écoute des besoins spécifique de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour des actions complémentaires à mener sur son territoire.

Pour information :

En 2022, l'Association a ainsi pu accorder 233 prêts d'honneur à 181 entreprises (189 prêts sur les fonds propres création/reprise, 1 sur les fonds Renfort BPI et 43 sur les fonds Prêt d'Honneur Solidaire).

4.4% (8 entreprises) étaient implantés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Durant la période 2005-2022, 1702 projets ont été financés dont 6% (104 entreprises) étant implantés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

DECIDE de poursuivre l'abondement à hauteur de 6000 € pour 2023, à l'association Initiative Landes pour l'octroi de prêts spécifiques aux entreprises via 2 dispositifs :

- « fonds création/reprise » en faveur des porteurs de projets
- « fonds croissance » pour les entreprises qui ont entre 3 et 7 ans qui diversifient, modernisent leur activité ou leur organisation de manière significative.

PRECISE que cette subvention est annuelle et qu'à son terme, elle fera l'objet d'une tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation expresse par l'une des parties respectant le délai de préavis de trois mois ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe action économique 2023 de la Communauté de Communes ;

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc LESCOUTE

